



## INFOS AUX CONTRIBUABLES

### RAPPORT DU MAIRE

Tel que stipulé à l'article 955 du Code Municipal, à titre de maire, j'ai le devoir, en cette fin d'année, de vous présenter la situation financière de notre municipalité.

#### Situation financière au terme de l'exercice 2006

Du rapport financier en date du 31 décembre 2006, nous retenons les points suivants, à savoir :

Revenus :	1 398 430 \$
Dépenses de fonctionnement :	1 179 199 \$
Autres activités financières	
Remboursement de la dette à long terme :	194 460 \$
transfert à l'état des activités d'investissements (immobilisations) :	91 726 \$
Total des dépenses :	1 465 385 \$
Affectations - Réserves financières et fonds réservés	2 448 \$
Surplus (déficit) de l'exercice :	(64 507) \$
NON AFFECTÉ - SOLDE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2006	2 \$
Affectation - surplus accumulé	58 245 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	(64 507) \$
NON AFFECTÉ - SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006	(6 260) \$

#### Eau et égouts

La grande municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit au secteur desservi (aqueduc/égouts) un montant de 69 910 \$.

#### Dettes à long terme

Au chapitre de la dette à long terme, voici les soldes au 31 décembre 2006.

Emprunt pour le puits artésien	511 600 \$
Emprunt pour la citerne	228 700 \$
Emprunt pour camions	244 300 \$
Emprunt ruisseau Foley branche Est	249 700 \$
Achat de terrain	3 000 \$
Régie Intermunicipale	200 211 \$



#### Dans ce numéro :

Rapport du maire 1-2

Fournaise extérieure à combustible solide 3

Règlement sur les stationnements 3

Balises 3

Calendrier d'activités 4

Statistiques sur les entreprises agricoles 3

Ordures ménagères 3



Notre député provincial

Monsieur Claude Morin

sera au bureau municipal  
lundi le 12 novembre en après-midi

pour vous rencontrer et discuter avec vous de différents sujets qui vous tiennent à cœur.

Bienvenue à tous !

En ce qui a trait à la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par la municipalité et celle des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même entrepreneur, les documents déposés en même temps que ce rapport indiquent que la municipalité a autorisé par contrat des travaux ou bénéficié de services pour un montant total de 1 026 587 \$. Une copie de cette liste peut être consultée au bureau municipal sur les heures d'ouverture. Toute personne peut en obtenir une copie en payant les frais afférents.

Conformément aux dispositions de la loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération pour le poste de maire est de 4 699 \$ et pour chaque conseiller est de 1 567 \$. Quant à l'allocation de dépenses, elle est fixée à 2 350 \$ pour le maire et à 783 \$ pour chaque conseiller.

#### Plan triennal d'immobilisations :

##### Année 2007

###### Sécurité publique

Demande des pompiers : 5 000 \$

###### Infrastructures

Chemins, rues, routes et trottoirs 12 000 \$

###### Pavage cours Hôtel de ville

###### Bâtiment

Édifices administratifs 70 000 \$

###### Rénovation garage Paroisse et

###### agrandissement de la caserne des pompiers

##### Année 2008

###### Sécurité publique

Demande des pompiers : 5 000 \$

###### Infrastructures

Conduites d'égout : 150 000 \$

###### Rue principale Ouest

Conduites d'aqueduc 150 000 \$

###### Rue principale Ouest

Chemins, rues, routes et trottoirs 20 000 \$

Autres Infrastructures 75 000 \$

Autres - Site Industriel : 3 000 \$

(Chemin du Parc Industriel - Sixième rang Nord)

Les élus analyseront les prévisions pour 2008 et des ajustements sont à prévoir.

#### Indications préliminaires pour l'exercice en cours

À l'analyse des rapports budgétaires, nous prévoyons un équilibre budgétaire. Il faut noter, cependant, que le secteur desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout enregistrera un léger déficit dont le montant n'est pas encore connu. Ce déficit s'explique en partie par des coûts plus élevés pour la vidange des étangs d'épuration. Par conséquent, la grande municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley avancera au secteur desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout un montant qui reste à déterminer.

#### Budget 2008

Aucune rencontre formelle n'a eu lieu, jusqu'à présent, pour la préparation du budget. Toutefois, soyez assuré que les dossiers déjà amorcés tel que la réfection du réseau d'aqueduc et d'égouts de la rue Principale Ouest (débutant face à la rue Lachance jusqu'au numéro civique 301), le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans le nouveau développement domiciliaire (rue Boutin, Pelchat et une partie de la rue Ennis) et le pavage d'une partie (1.7 Km) du rang Grand Shenley se poursuivront. Des argentés seront réservés pour la construction d'un bloc appartement dans le cadre du programme Accèslogis, l'agrandissement de la caserne des pompiers ainsi que la rénovation et l'implantation d'un système de glace réfrigérée à l'Aréna. Au cours des prochaines semaines, une analyse complète des différentes activités budgétaires s'amorcera pour le prochain budget et comme contribuables vous en serez informés.

En terminant, je félicite ceux et celles qui se dévouent bénévolement pour la municipalité et remercie tous les employés municipaux pour leur intérêt en faveur de la municipalité.

Saint-Honoré-de-Shenley, ce 6 novembre 2007

Herman Bolduc, Maire

## FOURNAISE EXTÉRIEURE À COMBUSTIBLE SOLIDE



### Définition:

Fournaise ou poêle utilisé à l'extérieur de la construction principale destiné à alimenter en chauffage, par un procédé liquide, un ou des bâtiments ou autres utilisations d'un terrain (ex. piscine).

### Combustible:

Ces unités de chauffage utilisent comme matériaux combustibles le bois, les résidus de bois et autres matières dérivées, seul ou combiné avec un combustible fossile. Les déchets et autres matières résiduelles autres que les résidus du bois ou leurs dérivés ne peuvent servir

de matériaux combustibles.

Les fournaises extérieures sont interdites dans le secteur urbain.

Dans le secteur rural, elles sont autorisées, mais elle doivent être localisées à pas moins de 60 mètres (196.8 pieds) de tout bâtiment autre que celui desservi. La cheminée doit être de 5 mètres (16.25 pieds) calculé à partir de dessus de ladite fournaise.

### Permis:

Toute personne souhaitant installer une fournaise extérieure à combustible solide sur sa propriété devra au

préalable faire une demande de permis au près de l'inspecteur municipal.

Toute fournaise extérieure à combustible solide implantée, dans le secteur urbain, avant l'adoption du présent règlement, devra être munie d'une cheminée respectant la hauteur prescrite dans celui-ci. Un délai de trente jours suivant la réception de l'avis est donné pour la mise en conformité

Guy Veilleux,  
inspecteur municipal

## SAVIEZ-VOUS QU'UN RÈGLEMENT EXISTAIT SUR LES STATIONNEMENTS...

Le règlement 42-2005 intitulé « Règlement concernant les stationnements », stipule:

Qu'il est interdit de vous stationner :

- 1) Dans toute rue secondaire, sur une distance de 8 mètres des deux côtés de la rue à partir de la rue Principale;
- 2) À l'entrée Sud de la rue Belle-garde sur une distance de 33 mètres du côté Est, et 25 mètres du côté Ouest de la susdite rue, mesurée à partir du côté Nord du

trottoir municipal (rue Principale);

- 3) Sur la rue Principale sur les deux côtés de celle-ci sur une distance de 8 mètres à la hauteur des rues Champagne.

De plus, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23h00 et 07h00 du 15 novembre au 31 mars inclusive et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

L'inspecteur municipal et la Sûreté du Québec sont autorisés à faire respecter ce règlement.

## RAPPEL SUR L'INSTALLATION DES BALISES PRÈS DES RUES

L'hiver est à nos portes et plusieurs d'entre vous avez déjà installé vos balises pour délimiter les endroits à déneiger sur votre propriété.



Afin de vous faciliter la tâche pour l'installation de vos balises près des rues, voici quelques points de repères:

- Poteaux d'hydro-Québec
- Bornes-fontaine

En respectant ses limites vous contribuez à l'amélioration de l'efficacité de notre service de déneigement.

Merci de votre collaboration habituelle!

### SOUPER MEURTRE ET MYSTÈRE

Plus de 130 personnes ont assisté à la 2e édition du souper Meurtre et Mystère.

Merci à nos huit comédiens ;

David Labrecque (fils de Julie Grondin)  
Charles Parent (fils de Lynda Boutin et Jacques Parent)  
Jonathan Dulac-Roy (fils de Nathalie Dulac)  
Mélissa et Jonathan Breton (fille et fils de Isabelle Quirion et Christian Breton)  
Stéphanie Roy (fille de Claudia Blais et Jacques Roy)  
Maude St-Pierre (fille de Diane Bégin et Gilles St-Pierre)  
Karina Grondin (fille de Chantal Fortin et Yvon Grondin)

Merci à nos ados pour leur bénévolat!

**Municipalité de  
Saint-Honoré-de-  
Shenley**

499, rue Principale  
Saint-Honoré-de-Shenley  
G0M 1V0


Téléphone : 485-6738  
Télécopie : 485-6171

Messagerie :  
[st-honore@tlb.sympatico.ca](mailto:st-honore@tlb.sympatico.ca)

Visitez le site internet de la  
municipalité au  
[www.sthonoredeshenley.com](http://www.sthonoredeshenley.com)


# DÉCEMBRE 2007

## Légende

 Session régulière du conseil municipal à 19h30

 Cueillette des ordures ménagères

 Cueillette des matières recyclables

 Bibliothèque municipale  
Heures d'ouverture : 18h30 à 20h00

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

## STATISTIQUE SUR LES ENTREPRISES AGRICOLES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Saviez-vous que notre municipalité détient le plus grand nombre d'entreprises agricoles dans toute la MRC de Beauce-Sartigan. Voici quelques statistiques:

Municipalités	Nb. de déclarants
Notre-Dame-des-Pins	5
Saint-Réné	7
Saint-Simon-les-Mines	8
La Guadeloupe	12
Saint-Philibert	19
Saint-Hilaire-de-Dorset	22
Saint-Côme-Linière	29

Municipalités	Nb. de déclarants
Saint-Gédéon-de-Beauce	31
Saint-Martin	33
Saint-Théophile	42
Saint-Évariste-de-Forsyth	48
Saint-Benoît-Labre	49
Saint-Éphrem-de-Beauce	78
Saint-Georges	83
Saint-Honoré-de-Shenley	89
<b>TOTAL MRC</b>	<b>555</b>

## CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Dans un but d'économie, votre conseil municipal a privilégié la cueillette de vos ordures ménagères aux deux semaines pendant la saison hivernale et à chaque semaine pendant la saison estivale. De cette façon votre municipalité économise plus de 15 000 \$ par année.

Pour les industries et commerces munis d'un conteneur (2 à 6 verges), la cueillette se fera à toutes les semaines. Pour ceux qui désirent s'en procurer un, vous pouvez contacter la compagnie Les Services Sanitaires Denis Fortier au (418) 332- 2880 notre plus bas soumissionnaire.

Nous vous ferons parvenir un calendrier des cueillettes au cours du mois de décembre.